

**La Société pour la prévention de la cruauté
envers les animaux (canadienne)
(au service de la province de Québec)**

**États financiers
au 31 décembre 2018**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 17

Rapport de l'auditeur indépendant

**Raymond Chabot
Grant Thornton s.é.n.c.r.l.**
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 4L8

T 514 878-2691

Aux administrateurs de
La Société pour la prévention de la cruauté
envers les animaux (canadienne)
(au service de la province de Québec)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (au service de la province de Québec) (ci-après « la Société »), qui comprennent la situation financière au 31 décembre 2018 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2018 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autre point – informations comparatives non auditées

Les états financiers de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 n'ont pas été audités.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal
Le 10 mai 2019

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A117472

**La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne)
(au service de la province de Québec)**

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

	<u>2018</u>	Non audité
	\$	2017
		\$
Produits		
Apports		
Dons et autres contributions (note 3)	1 345 422	1 650 552
Campagnes de souscription (note 3)	2 098 340	2 247 652
Legs	1 753 665	2 185 455
Produits d'opérations	2 828 728	2 747 426
Produits nets de placements (note 4)	34 045	19 639
	<u>8 060 200</u>	<u>8 850 724</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	4 245 703	4 007 044
Coûts d'opérations	1 302 464	1 286 389
Publications, promotions et dépenses de levées de fonds	179 207	344 274
Coûts des campagnes de souscription	938 491	1 022 645
Honoraires professionnels	119 138	186 638
Communications	44 943	50 018
Intérêts et frais bancaires	104 109	110 632
Intérêts sur un contrat de location-acquisition		317
Intérêts sur la dette à long terme	71 295	101 404
Amortissement des immobilisations corporelles	103 411	93 516
Amortissement des coûts de transaction relatifs à la dette à long terme	5 486	5 486
	<u>7 114 247</u>	<u>7 208 363</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>945 953</u>	<u>1 642 361</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne)
(au service de la province de Québec)**

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

	<u>2018</u>	Non audité
	\$	2017
		\$
Solde au début	5 231 404	3 589 043
Excédent des produits par rapport aux charges	945 953	1 642 361
Solde à la fin	<u>6 177 357</u>	<u>5 231 404</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne)
(au service de la province de Québec)**

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

	2018	Non audité 2017
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	945 953	1 642 361
Éléments hors caisse		
Variation nette de la juste valeur de placements		(2 876)
Amortissement des immobilisations corporelles	103 411	93 516
Amortissement des coûts de transaction relatifs à la dette à long terme	5 486	5 486
	<u>1 054 850</u>	<u>1 738 487</u>
Variation nette d'éléments du fonds de roulement (note 5)	<u>(361 124)</u>	<u>1 113 720</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>693 726</u>	<u>2 852 207</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(341 491)	(91 427)
Acquisitions de placements à partir de dons		(2 949)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(341 491)</u>	<u>(94 376)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de dette à long terme	(573 000)	(198 000)
Remboursement de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition		(5 970)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(573 000)</u>	<u>(203 970)</u>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	<u>(220 765)</u>	<u>2 553 861</u>
Encaisse au début	<u>3 643 316</u>	<u>1 089 455</u>
Encaisse à la fin	<u>3 422 551</u>	<u>3 643 316</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne)
(au service de la province de Québec)

Situation financière

au 31 décembre 2018

	<u>2018</u>	Non audité <u>2017</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	3 422 551	3 643 316
Comptes clients, legs à recevoir et autres créances (note 6)	1 213 951	879 703
Stocks	16 759	30 428
Frais payés d'avance	67 000	60 172
	<u>4 720 261</u>	<u>4 613 619</u>
Long terme		
Placements	58 222	58 222
Terrain détenu à des fins de revente	12 000	12 000
Immobilisations corporelles (note 7)	2 997 926	2 759 846
Placements restreints (note 8)	723 284	772 955
	<u>8 511 693</u>	<u>8 216 642</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 10)	700 956	734 673
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an – autre	42 000	198 000
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an – sujette à renouvellement	767 000	923 000
	<u>1 509 956</u>	<u>1 855 673</u>
Long terme		
Dette à long terme (note 11)	89 096	344 610
Apports reportés (note 8)	723 284	772 955
Apport reporté afférent au terrain détenu à des fins de revente (note 12)	12 000	12 000
	<u>2 334 336</u>	<u>2 985 238</u>
ACTIF NET		
Non affecté	<u>6 177 357</u>	<u>5 231 404</u>
	<u>8 511 693</u>	<u>8 216 642</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (au service de la province de Québec)

Notes complémentaires

au 31 décembre 2018

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

La Société a été constituée le 5 avril 1869 en vertu de la Loi 32 Victoria, chapitre 81, puis modifiée par le chapitre 97, Élisabeth 10-11, le 6 juin 1962 et est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. La mission générale de la Société est de prévenir la cruauté envers les animaux.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de la Société sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de la Société doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Société pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

La Société applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

De plus, la Société a choisi de ne pas comptabiliser les apports reçus sous forme de fournitures et de services.

Les bénévoles consacrent un nombre d'heures important pour aider la Société à assurer la prestation de ses services.

De plus, une entreprise qui produit de la nourriture pour animaux approvisionnait gratuitement la Société au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2017. Aucun apport sous forme de fournitures n'a été reçu à cet égard en 2018 (apports reçus ayant une juste valeur de 66 673 \$ en 2017). De plus, une autre entreprise qui vend divers produits pour animaux approvisionne gratuitement la Société en litière pour chats. La juste valeur des apports reçus sous forme de fournitures représente 300 \$ (8 738 \$ en 2017), montant pour lequel un reçu d'impôt a été délivré.

La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (au service de la province de Québec)

Notes complémentaires

au 31 décembre 2018

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Produits d'opérations

Les produits d'opérations sont constatés lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, que les marchandises sont expédiées aux clients ou que les services sont rendus, que le prix est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Produits nets de placements

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les produits nets de placements incluent les produits d'intérêts, les produits de dividendes ainsi que les variations de la juste valeur.

Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé. Les produits de dividendes sont comptabilisés lorsqu'ils sont acquis par la Société. Les variations de la juste valeur sont constatées au moment où elles se produisent.

Concernant les placements évalués à la juste valeur, la Société a fait le choix d'inclure dans la variation nette de la juste valeur les autres produits de placements.

Les produits nets de placements non grevés d'affectations d'origine externe sont constatés à l'état des résultats au poste Produits nets de placements.

Les produits nets de placements grevés d'affectations d'origine externe sont comptabilisés à titre d'apports reportés.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de la Société sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de la Société sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements restreints qui sont évalués à la juste valeur.

**La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne)
(au service de la province de Québec)**

Notes complémentaires

au 31 décembre 2018

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et passifs financiers évalués au coût après amortissement sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de l'instrument financier correspondant. L'amortissement des coûts de transaction relatifs à la dette à long terme est constaté à l'état des résultats dans un poste distinct.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, la Société détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si la Société détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Terrain détenu à des fins de revente

Le terrain détenu à des fins de revente est évalué au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque la Société reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels suivants :

	<u>Taux</u>
Bâtiment	5 %
Mobilier et équipement	20 %

Réduction de valeur

Lorsque la Société constate qu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

**La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne)
(au service de la province de Québec)**

Notes complémentaires

au 31 décembre 2018

3 - APPORTS

	<u>2018</u>	Non audité <u>2017</u>
	\$	\$
Dons et autres contributions		
Particuliers	1 299 845	1 176 759
Entreprises	20 683	13 980
Organisme sans but lucratif apparenté (note 13)		275 413
Autres organismes sans but lucratif	24 894	184 400
	<u>1 345 422</u>	<u>1 650 552</u>
Campagnes de souscription		
Particuliers	2 076 759	2 221 573
Autres organismes sans but lucratif	21 581	26 079
	<u>2 098 340</u>	<u>2 247 652</u>

4 - PRODUITS NETS DE PLACEMENTS

	<u>2018</u>	Non audité <u>2017</u>
	\$	\$
Non affectés	<u>34 045</u>	<u>19 639</u>

5 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette d'éléments du fonds de roulement se détaille comme suit :

	<u>2018</u>	Non audité <u>2017</u>
	\$	\$
Comptes clients, legs à recevoir et autres créances	(334 248)	1 123 647
Stocks	13 669	(9 564)
Frais payés d'avance	(6 828)	(6 246)
Dépôts de garantie		12 895
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	(33 717)	(7 012)
	<u>(361 124)</u>	<u>1 113 720</u>

**La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne)
(au service de la province de Québec)**

Notes complémentaires

au 31 décembre 2018

6 - COMPTES CLIENTS, LEGS À RECEVOIR ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2018</u>	Non audité <u>2017</u>
	\$	\$
Comptes clients (a)	410 737	445 119
Taxes de vente à recevoir	35 214	28 584
Legs à recevoir	<u>768 000</u>	<u>406 000</u>
	<u><u>1 213 951</u></u>	<u><u>879 703</u></u>

(a) Les comptes clients sont présentés aux états financiers déduction faite d'une provision pour créances douteuses de 1 412 \$ (aucune au 31 décembre 2017). Le montant de perte de valeur afférente aux comptes clients est de 1 412 \$ pour l'exercice (aucune en 2017).

7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			<u>2018</u>	Non audité <u>2017</u>
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Terrain	1 510 000		1 510 000	1 510 000
Bâtiment	1 645 502	448 578	1 196 924	1 081 859
Mobilier et équipement	<u>1 128 669</u>	<u>837 667</u>	<u>291 002</u>	<u>167 987</u>
	<u><u>4 284 171</u></u>	<u><u>1 286 245</u></u>	<u><u>2 997 926</u></u>	<u><u>2 759 846</u></u>

8 - PLACEMENTS RESTREINTS ET APPORTS REPORTÉS

	<u>2018</u>	Non audité <u>2017</u>
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	772 955	715 910
Variation nette de la juste valeur des placements restreints	<u>(49 671)</u>	<u>57 045</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u><u>723 284</u></u>	<u><u>772 955</u></u>

En 1991, la Société a reçu un legs qu'elle ne pourra pas utiliser avant 99 ans. Tout au long de cette période, ce legs sera investi par un courtier en placements dans des fonds de gestionnaires réputés. La Société comptabilise ainsi ces placements restreints à la juste valeur et la contrepartie est comptabilisée comme un apport reporté.

Les produits nets de placements excluant la variation nette de la juste valeur et déduction faite des frais de gestion et d'impôts générés par ces placements restreints sont versés à chaque trimestre à la Société et sont comptabilisés dans les produits d'apports provenant de legs. En 2018, les produits d'apports provenant de legs issus de cette succession ont été de 9 500 \$ (8 000 \$ en 2017).

**La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne)
(au service de la province de Québec)**

Notes complémentaires

au 31 décembre 2018

8 - PLACEMENTS RESTREINTS ET APPORTS REPORTÉS (suite)

En 2090, les placements n'auront plus aucune restriction et l'apport reporté sera comptabilisé dans les produits d'apports provenant de legs de cet exercice.

9 - EMPRUNT BANCAIRE

La Société dispose d'une marge de crédit, d'un montant maximum autorisé de 250 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel de l'institution financière majoré de 3 % (6,95 %, 6,20 % au 31 décembre 2017) et renégociable en juin 2019. Le montant maximum autorisé est toutefois limité à 75 % des comptes clients canadiens admissibles, moins le montant des créances prioritaires à la présente marge, incluant notamment les retenues à la source et les taxes de vente à payer. Au 31 décembre 2018, aucun montant n'est utilisé.

10 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2018</u>	Non audité <u>2017</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	310 459	331 773
Salaires et vacances à payer	308 594	325 630
Charges sociales à payer	36 201	29 766
Autres	45 702	47 504
	<u>700 956</u>	<u>734 673</u>

Les sommes à remettre à l'État totalisent 36 201 \$ au 31 décembre 2018 (29 766 \$ au 31 décembre 2017).

11 - DETTE À LONG TERME

	<u>2018</u>	Non audité <u>2017</u>
	\$	\$
Emprunt à terme de 780 000 \$ portant intérêt au taux fixe de 5,5 %, remboursable sur 10 ans par mensualités de 6 500 \$ plus les intérêts, renouvelable en mars 2019, garanti par une hypothèque de 936 000 \$ sur le bâtiment de la Société et une hypothèque de 936 000 \$ sur l'universalité des biens présents et futurs de la Société (a)	383 500	461 500
Emprunt à terme de 780 000 \$ portant intérêt au taux fixe de 5,5 %, remboursable sur 10 ans par mensualités de 6 500 \$ plus les intérêts, renouvelable en mars 2019, garanti par une hypothèque de 780 000 \$ sur le bâtiment de la Société et une hypothèque de 780 000 \$ sur l'universalité des biens présents et futurs de la Société (a)	383 500	461 500
Emprunt à terme d'un montant autorisé de 487 000 \$, portant intérêt au taux fixe de 7,37 % (b)		375 000

**La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne)
(au service de la province de Québec)**

Notes complémentaires

au 31 décembre 2018

11 - DETTE À LONG TERME (suite)

	<u>2018</u>	Non audité <u>2017</u>
	\$	\$
Emprunt à terme de 325 000 \$ portant intérêt au taux fixe de 6,5 %, remboursable par mensualités de 3 500 \$ plus les intérêts, renouvelable en janvier 2020, garanti par une hypothèque de 504 000 \$ sur le bâtiment de la Société et une hypothèque de 504 000 \$ sur l'universalité des biens présents et futurs de la Société (a)	160 500	202 500
Coûts de transaction (c)	<u>(29 404)</u>	<u>(34 890)</u>
	<u>898 096</u>	<u>1 465 610</u>
Tranche échéant à moins de un an - autre	42 000	198 000
Tranche échéant à moins de un an - sujette à renouvellement	<u>767 000</u>	<u>923 000</u>
	<u>809 000</u>	<u>1 121 000</u>
	<u>89 096</u>	<u>344 610</u>

- (a) En vertu de ces ententes, la Société doit respecter certaines clauses restrictives. Au 31 décembre 2018, les clauses restrictives sont respectées.
- (b) En avril 2018, la Société a procédé au remboursement de la totalité de sa dette de 375 000 \$.
- (c) Les frais liés à l'obtention des dettes à long terme sont de l'ordre de 57 292 \$ et sont amortis sur une base linéaire sur la durée des emprunts pour lesquels ils ont été engagés.

Les versements en capital estimatifs au cours des prochains exercices sont les suivants :

	\$
2019	809 000
2020	<u>118 500</u>
	<u>927 500</u>

12 - APPORT REPORTÉ AFFÉRENT AU TERRAIN DÉTENU À DES FINS DE REVENTE

L'apport reporté afférent au terrain détenu à des fins de revente représente un apport reçu sous forme d'un terrain destiné à être vendu. Il n'y a eu aucune variation survenue dans le solde de cet apport reporté pour l'exercice.

	<u>2018</u>	Non audité <u>2017</u>
	\$	\$
Apport reçu		
Terrain	<u>12 000</u>	<u>12 000</u>

**La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne)
(au service de la province de Québec)**

Notes complémentaires

au 31 décembre 2018

13 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, la Société a obtenu des services professionnels d'une firme d'avocats dont un des associés est un des administrateurs de la Société. Les services reçus au cours de l'exercice représentent 7 546 \$ (55 814 \$ en 2017) et aucun montant n'est inclus dans les comptes fournisseurs et charges à payer (7 143 \$ au 31 décembre 2017).

La Société a aussi eu recours à des services informatiques d'une entreprise appartenant à un membre de la famille immédiate d'un administrateur de la Société. Aucun service n'a été reçu au cours de l'exercice (6 987 \$ reçus en services en 2017).

Au cours de l'exercice, la Société n'a pas reçu de dons de la Fondation SPCA Montréal (des dons totalisant 275 413 \$ ont été reçus en 2017).

Ces opérations sont mesurées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties.

14 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

La Société est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière, exception faite des placements. La Société a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et les legs à recevoir, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour la Société.

Risque de marché

Les instruments financiers de la Société l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre, lesquels découlent à la fois des activités d'investissement et de financement.

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les placements portant intérêt et les éléments de la dette à long terme portant intérêt à taux fixe exposent la Société au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Risque de prix autre

La Société est exposée au risque de prix autre en raison des placements, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur de ces instruments.

**La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne)
(au service de la province de Québec)**

Notes complémentaires

au 31 décembre 2018

14 - RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la Société est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La Société est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

15 - ENGAGEMENTS

La Société s'est engagée, d'après des contrats de location échéant entre août 2020 et septembre 2024, à verser une somme de 109 196 \$ pour des véhicules et de l'équipement. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

	<u>\$</u>
2019	35 385
2020	31 411
2021	19 592
2022	11 850
2023	7 760